

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	14

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 12 janvier 2024

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise, VERDON Gérard.

Absent : JOLLY Nicolas

Pouvoir : COLAS Isabelle à CHAUDREL Maurice

Secrétaire de séance : BAUSMAYER Lionel

ORDRE DU JOUR :

1. Aménagement de sécurité RD 68 – Demande de subvention
2. Mise en vente du logement situé 5 rue Jules Ferry
3. Modalité d'attribution d'un cadeau aux agents communaux
4. Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Attributions de compensation – fixation définitive
5. Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Convention de prestation de services (broyage, lamier, débroussaillage) 2024-2027
6. Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Commissions thématiques
7. Sycodem Sud Vendée : Convention pour la pose de pastilles thermocollées sur voie publique

ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrêtent le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2023.

AMENAGEMENT DE SECURITE RD68

Monsieur LAGACHE donne connaissance du projet de sécurisation de la Route Départementale n° 68 (du 4 au 25 rue Jules Ferry), consistant en :

- La limitation de la vitesse à 30km/h
- La mise aux normes PMR de trottoirs
- La sécurisation des virages de la rue Jules Ferry
- La création d'une piste cyclable rue de la Gasse Naulet
- La reprise de bordures
- La mise en place de signalétique horizontale et verticale

Ce projet est estimé par l'Agence Routière Départementale à 23 167.50 € HT

Présentation du plan de financement desdits travaux :

✚ Dépenses	
- Réalisation des travaux	23 167.50 € HT
✚ Recettes	
- Conseil Départemental au titre des amendes de police	8 108.63 €
- Autofinancement	15 058.87 €

Considérant que quelques aménagements sont à revoir sur le projet tel que présenté ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Emet un accord de principe sur le projet d'aménagement de sécurité dans son ensemble
- Emet un accord de principe sur la proposition de plan de financement desdits travaux
- Dit qu'il sollicitera l'aide du Conseil Départemental au titre des amendes de police, dès que l'estimation du projet prendra en compte les modifications à apporter.

MISE EN VENTE DU LOGEMENT SITUÉ 5 RUE JULES FERRY

Monsieur le Maire informe que deux nouvelles estimations de prix de vente du logement communal situé 5 rue Jules Ferry ont été réalisées par des agences immobilières en décembre 2023. Il précise que le géomètre a réalisé le bornage du bien.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de vendre le logement communal situé 5 rue Jules Ferry – Le Langon sur la parcelle cadastrée AL 475, ainsi que les parcelles attenantes cadastrées AL 474 et AL 319.
- Fixe le prix de vente à 90 000 €.
- Précise que les frais d'agence et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

- Fixe les modalités de vente comme suit :
 - ❖ Vente ouverte à tous
 - ❖ Mandat de vente non exclusif
 - ❖ La Commune ne s'interdit pas de vendre le bien par ses soins si elle trouve un acquéreur

MODALITE D'ATTRIBUTION D'UN CADEAU AUX AGENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle que lors des questions diverses de la réunion du conseil municipal du 14 décembre 2023, il avait été proposé d'offrir une carte cadeau au personnel communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer une carte cadeau d'une valeur de 50 € aux agents communaux.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION – FIXATION DEFINITIVE

Chaque année, les attributions de compensation étaient modifiées pour tenir compte d'éléments variables :

- L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) relative au photovoltaïque et à l'éolien,
- La refacturation du service des droits des sols,
- La refacturation des services mutualisés.

Au sein de la Communauté de communes, onze communes ont une attribution de compensation négatives. La plupart de ces communes ont un sentiment d'injustice notamment « de devoir payer » pour les autres alors que d'autres communes bénéficient d'une « rente de situation » parfois alors même que des établissements ont quitté depuis le territoire.

Ainsi il a été proposé qu'au nom de la solidarité entre les communes, cette correction s'effectuera en prélevant les sommes correspondantes sur les communes dont l'attribution de compensation est positive.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le montant des attributions de compensation fixées par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée à partir de l'année 2024 selon le tableau ci-dessous :

<i>en euros</i>	Attribution de compensation
Auchay-sur-Vendée	0
Bourneau	56 570
Doix les Fontaines	0
Fontenay le Comte	2 624 719
Foussais Payre	0
L'Hermenault	14 493
Le Langon	61 222
Longèves	21 025
Marsais Ste Radégonde	9 222
Mervent	110 319
Montreuil	0
Mouzeuil St Martin	94 897
L'Orbrie	19 052
Pétosse	4 598
Pissotte	0
Les Velluire sur Vendée	0
Pouillé	1 873
Saint Cyr des Gats	65 200
Saint Laurent de la Salle	0
Saint Martin de Fraigneau	156 541
Saint Martin des Fontaines	0
Saint Michel le Cloucq	0
Saint Valérien	0
Sérigné	0
Vouvant	10 889
TOTAL	3 250 620

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE :
CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES (BROYAGE, LAMIER,
DEBROUSSAILLAGE)**

Vu le projet de renouvellement de convention de prestation de services entre la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée et la Commune de Le Langon fixant les modalités d'intervention de l'EPCI pour les prestations suivantes :

- Entretien des abords de voies
- Entretien des terrains communaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Valide la prestation effectuée à titre gratuit : entretien des abords de voies,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer le cas échéant et à titre payant des entretiens de terrains communaux,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention établie du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE : COMMISSIONS THEMATIQUES

Monsieur le Maire informe que l'élection d'un 10^{ème} Vice-Président au Conseil communautaire, et sa prise en charge des dossiers en matière de Bâtiments-Travaux / Entretien du patrimoine entraîne une scission de la commission communautaire thématique « Voirie-Abords-Travaux-Entretien du patrimoine ».

- Commission « Voirie-Abords : Travaux/Entretien »
- Commission « Bâtiments : Travaux/Entretien du patrimoine »

Il est proposé :

- De confirmer les membres présents au sein des deux nouvelles commissions
- Le cas échéant, de modifier les membres représentants des autres commissions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal maintient l'ensemble de ses représentants au sein des différentes commissions thématiques communautaires.

SYCODEM SUD-VENDEE : CONVENTION POUR LA POSE DE PASTILLES THERMOCOLLEES SUR VOIE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle qu'en octobre 2023, le Sycodem Sud-Vendée a mis en place des pastilles thermocollées sur la voie publique, permettant de matérialiser les différents points de regroupement des bacs pour leur collecte.

Il donne connaissance de la convention ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Sycodem est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable les trottoirs ou à défaut la chaussée, afin d'y poser des pastilles en résine thermocollées.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide la convention pour la pose de pastilles thermocollées sur la voie publique telle que proposée.

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ En vertu de la délibération n° 2020-026 du 11 juin 2020, Monsieur le Maire informe avoir accepté le devis de l'entreprise PLANTINET pour un montant de 1 698.44 € TTC pour le remplacement du chauffe-eau électrique du terrain de tennis.
- ✚ Jardin qui bourdonne :
 - Une visite du site en présence de représentants de la Commission Européenne et du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin devrait avoir lieu le 20 ou le 21 juin 2024.
 - Une formation à destination des élus et des agents communaux, sur les pratiques favorables aux pollinisateurs sauvages sera dispensée par l'OPIE.
 - Une déclaration préalable pour l'installation d'une pergola en fer forgé a été déposée.

- ✚ Les plantations prévues à l'étang des Sources devraient se concrétiser au printemps 2024.
- ✚ Plan Local d'Urbanisme :
 - Le projet d'implantation d'un parc pour lémuriens est abandonné.
 - La carrière PALVADEAU souhaitant construire une usine, le PLU devra faire l'objet d'une modification. Cette nouvelle construction devrait engendrer quelques nouveaux emplois.
- ✚ Voirie : Un devis pour la remise en état du chemin du Bouil est en cours. Ces travaux devraient pouvoir bénéficier de l'aide au titre des routes de marais.
- ✚ Le prochain conseil municipal est fixé au 22 février 2024

La séance est levée à 21h30

Le Maire
Alain BIENVENU



Le Secrétaire
Lionel BAUSMAYER

